

Voies navigables de France

**Décision du 15 mai 2007 de M. Koenig, directeur
du BEA-TT, concernant l'organisation du service**

NOR : *EQUV0790793S*

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT),

Vu le décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 relatif aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre ;

Vu l'arrêté du 17 février 2004 portant nomination du directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2004 portant organisation du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT),

Décide :

Article 1^{er}

Deux divisions d'études et d'investigation sont créées :

- une division des transports ferroviaires et guidés ;
- une division des transports routiers.

Article 2

M. Bernheim (Alain), agent contractuel au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, est nommé chef de la division des transports ferroviaires et guidés.

Article 3

M. Humbert (Jean-Louis), ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé chef de la division des transports routiers.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

J.-G. Koenig